

ARRETÉ PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de QUISTINIC ;

Vu les articles L 2213.1 et L 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande présentée par Madame Pascaline LE NOUVEAU, présidente de l'association TELETHON KISTINID, domiciliée 27 rue de la mairie, 56310 QUISTINIC, en vue de l'organisation d'un défilé de tracteurs dans le bourg le dimanche 20 septembre 2026 à l'occasion d'une journée d'animation téléthon ;

Considérant qu'il importe pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation ;

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de la journée téléthon, le dimanche 20 septembre 2026, la circulation sera perturbée dans le bourg à partir de 11 heures jusqu'à 13 heures, pendant le passage du défilé de tracteurs qui empruntera l'itinéraire suivant : départ de la zone artisanale de Kergroix, rue de Kernavenant, rue de la mairie, rue de l'église, Place Saint-Mathurin, rue d'Hennebont, rue du stade, rue Pierre de Coubertin, rue de la résistance, rue de la paix, puis rue de la mairie, rue de l'église, rue de la résistance, et stationnement au parc Ty Parrez.

Article 2 : Le demandeur veillera au bon déroulement du défilé afin d'assurer la sécurité des participants et du public.

Article 3 : Le présent arrêté sera apposé de façon lisible de part et d'autre de la zone concernée.

Article 4 : Le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bubry, et le demandeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quistinic, le 12 septembre 2026

Le Maire,
Thibault PHILIPPE

